

Le 28 may 1427

Ce Jour la Cour fut venue en la Chambre
 du Parlement les maistres des monoyes
 pour leur parler du contenu en la requeste
 des orphèvres byen baillée par l'escript et
 par eux ramenée, a fait allenecontre de ce
 Changement de Paris et plaidoiries, Sur
 quoy les maistres des d. monoyes ont fait
 reponse par la bouche de Jean Trote l
 que depuis la prouision faite aux d.
 orphèvres par arrest de Ceant prononcée
 L'an 421. les d. orphèvres ne furent deueve
 eux qu'une seule fois pour auoir
 prouision d'ou selon la teneur dud. arrest

et pour bailleroient par l'escrit leurs repousis
aux d. orpheures qui neques puis ne
recouvrent deuers l'us, et en outre qu'ils
auroient obey et oberoient comme tenus
y estoient aux arrestes provisions et autres
ord.^{es} de la cour et selon ce pour veiroient
ou fevoient pour veoir aux d. orpheures
d'ou pour d'ores et pour faire verges de
fermailles liques, anneaux d'ou et
autres tels menus ouvrages, mais pour
faire vaisselle et autres grande et pesans
ouvrages d'ou les d. orpheures ne le
peuvent faire sans Congé du Roy au-
=tvement par tels ouvrages et vaisselle
d'ou on pourroit detruire les monoyes du
Roy et transporter tout l'ou de ce
Royaume, et sur l'imprisonnement des
orphesures disoient les maistres de
monoyes qu'ils en auroient fait empescher
aucune pource qu'ils auroient acceptés

Ecu et fait fait de Change qui leur
 est defendu par les ordonnances toutesveues
 n'ont ila mie declaree les Ecu este
 Confisquees, mais seulement ont condamné
 en amende les d. coupeues pour ce qu'ila
 auoient exeuee fait de Change Comme dit
 est, et leur est bien permis d'accepter lingots
 d'or, Chapeaux Centuees d'or, et si l'on
 n'est assez fin pour doree jla leur en
 feront deliurer a l'equivalent d'iceux —
 Lingots au prix du Roy, aussy est il bien
 permis aux d. coupeues d'accepter ducats
 mailles de florence Lamma et florins de
 Chambre et telles monoyes. Et uangoes
 pour doree et s'ila vouloient accepter
 3 ou 4 Ecu pour ouures et faire menue
 ouvrages d'or on n'en parleroit ja, mais
 jla veulent accepter Ecu a grande
 quantité et faire fait de Change qui leur

est defendu par les d. ordonnances
Comme dit est, et toutes voyes s'ils
ont affaire d'oo pour d'oeuv et faire les
menues ouvrages dessus dite les maistrs
des monoyes ont offert et offrent de leur —
en faire de livres aux monoyes du Roy
et aux prix du Roy. /

Du Vol. Cote' 20 f.° 352. v°